

## Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB 13 septembre 2023 à 19H20 -vidéo- conférence

**Présidente** : D. RETERRE.

**Administrateurs** : D. Van Bever , A.M. Habets, B. Dewilde , E.Davaux, D. Vanleeuw, S. André, P. Schmets.

### INFORMATION ET DÉCISION POUR LE POSTE DE DIRECTEUR TECHNIQUE.

La Présidente donne des informations récentes sur les différents contacts dans le cadre de la fin de collaboration entre le D.T et la fédération.

Suite au dernier entretien avec l'intéressé, 3 scénarios se dégagent et sont proposés aux administrateurs pour prise de décision.

1. Acceptation de la convention ( avec ajout de la prise en charge des frais pour les dégâts matériels) avec fin de contrat au 31-12-2023
2. Acceptation de la convention telle que conclue initialement le 18-7-2023 ( sans prise en charge des frais de dégâts au véhicule) avec fin de contrat le plus rapidement possible.
3. Acceptation d'aucune convention car pas d' accord possible.

Lors de l'entretien , le D.T a mis par écrit qu'il accepterait aussi de quitter sa fonction au 1<sup>er</sup> octobre mais que dans ce cas, il ne ferait pas le Plan Programme 24-28 comme initialement prévu.

Discussion sur les possibilités au sein de la FVWB de personnes ressources pour la mise en place de ce PP 24-28 et aussi de la position de l'ADEPS par rapport à la situation.

E. Davaux exprime sa crainte de voir la fédération sanctionnée au niveau des subsides en cas d'absence pendant un certain temps d'un D.T au sein de la fédération.

<b>Résultat du vote :</b>	7 OUI	pour le scénario 2
	1 OUI	pour le scénario 1

**Le CA acte donc le départ du Directeur Technique au 30 septembre 2023.**

### RÉVISION DES STATUTS.

Certaines décisions sur des points précis devaient être prises avant la rencontre avec le juriste de l'AISF.

Stéphane ANDRE a travaillé sur ces statuts afin de les mettre en conformité avec le CSA et la Présidente avait demandé aussi l'avis d'un juriste de l'AISF.

**Le CA se prononce ( sur base de ces 2 documents) sur les points demandant des précisions ou un choix afin de pouvoir finaliser ces statuts qui seront présentés lors de la prochaine AG pour approbation.**

Une réunion étant prévue avec le juriste de l'AISF et nos 3 représentants ( S.André, E. Davaux et la Présidente) dans les prochains jours.

## Demande dérogation ( carte coach)

**CHARLOT Perrine**

Après analyse de la demande **et vu la situation exceptionnelle** ,le CA accorde une carte C jusqu'à la date de la formation premiers soins en milieu sportif prévue fin octobre . Si elle ne suivait pas ou ne réussissait pas cette formation, sa carte serait désactivée à la date du 13 septembre 2023.

**Résultat du vote** : 8 OUI

Fin de la réunion : 21h 30

**La Secrétaire Générale**

**HABETS AM**